La paix et la dignité au Moyen Orient

2002/2166(INI) - 07/10/2003

La commission a adopté le rapport d'initiative de M. Emilio MENENDEZ DEL VALLE (PSE, E) sur "Paix et Dignité au Proche-Orient". Le rapport a appelé tant le gouvernement d'Israël que l'Autorité palestinienne à ne pas considérer le processus de paix comme mort et à s'engager à mettre en oeuvre la "feuille de route" qui doit conduire à un règlement pacifique. Si cette feuille de route devait échouer dans un futur proche, un mandat international devrait être établi pour la Palestine sous l'autorité du Quartet (ONU, Union européenne, Etats-unis et Russie), incluant le déploiement d'une force internationale sur le terrain. Les députés estiment que l'Autorité palestinienne devrait soutenir clairement et fermement le nouveau gouvernement palestinien. Ce gouvernement devrait continuer à réorganiser les forces de sécurité palestinienne, à rétablir l'ordre public et faire des efforts visibles et concrets pour le démantèlement des organisations terroristes. Il devrait poursuivre les réformes entreprises et tenir des élections libres, loyales et transparentes aussitôt que possible. De son côté, le gouvernement israélien devrait retirer ses forces militaires des territoires autonomes palestiniens, mettre un terme aux assassinats ciblés et geler les implantations de colonies ainsi que la construction du mur de sécurité. Dans un premier temps, Israël devrait lever le bouclage des territoires palestiniens et se retirer à hauteur des frontières d'avant septembre 2000. Les députés condamnent fermement le terrorisme palestinien, estimant que l'autorité palestinienne ne devrait épargner aucun effort pour le combattre. Mais ils considèrent également que le processus de paix ne doit pas être suspendu ou anéanti car il s'agirait du plus grand succès possible pour les terroristes. Ils demandent au gouvernement israélien de s'abstenir d'actions qui peuvent provoquer des pertes civiles parmi la population palestinienne. La commission exprime sa solidarité avec toutes les victimes de violences. Elle appelle le président Yasser Arafat à soutenir la feuille de route et à participer activement à sa mise en oeuvre. Les députés sont opposés à toute tentative de le déporter ou de le bannir et condamnent toute idée de l'éliminer physiquement, rappelant qu'il a été élu démocratiquement. Un nouveau et dernier traité de paix devrait inclure une démarcation précise des frontières des deux nouveaux Etats sur la base de la Résolution 242 des Nations unies, selon les députés. La ville de Jérusalem devrait être déclarée héritage culturel et religieux de l'humanité et capitale à la fois de l'Etat d'Israël et du futur Etat palestinien. Jérusalem devrait avoir un statut international sans division, étant entendu que les zones originellement à majorité juive seraient administrées par les autorités de l'Etat d'Israël et les zones originellement à majorité palestinienne par les autorités du nouvel Etat palestinien. Le droit au retour pour les réfugiés palestiniens devrait se limiter aux territoires de l'Etat palestinien avec des exceptions qui seraient négociées librement. Les députés appellent tous les Etats arabes concernés, et spécialement le Liban, à permettre aux réfugiés qui le désirent d'acquérir la nationalité de ces pays où ils ont trouvé refuge. Les députés souhaitent une présence internationale accrue dans la région pour aider les deux parties à mettre en oeuvre la feuille de route et identifier toute action qui s'en écarterait. A cette fin, une force internationale devrait être envoyée dans la région, avec l'accord des deux parties, sous les auspices de l'ONU et avec des ressources suffisantes et crédibles. Dès qu'un traité de paix ferme et final aura été signé, les députés suggèrent que l'UE établisse un partenariat étroit, aussi bien avec Israël qu'avec l'Etat palestinien, incluant un marché unique, un rapprochement des législations et l'usage de l'euro.